

MINISTERE DE L'URBANISME  
ET DE L'HABITAT  
=====oOo=====  
COMITE NATIONAL  
PREPARATOIRE D'HABITAT II.

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI  
=====

*Final report  
for BAMAKO*

**RAPPORT NATIONAL  
(2<sup>ème</sup> CONFERENCE MONDIALE SUR  
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS)**

(Cas du District de Bamako)

**ISTANBUL - JUIN 1996**

**HABITAT II  
(NAIROBI)**

## SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	i
PROCESSUS.....	1
INTRODUCTION.....	2
<b>I EVALUATION DE LA SITUATION .....</b>	<b>4</b>
Situation démographique et sociale.....	5
Information de base.....	7
Infrastructures.....	11
Gestion de l'Environnement.....	14
Autorités locales.....	15
Logement abordable et adéquat.....	16
Fourniture en logements.....	17
<b>II LES TENDANCES.....</b>	<b>19</b>
Contexte Economique.....	20
Structure de l'Economie.....	20
Les politiques d'Ajustement.....	21
Impact de l'Evaluation des Équilibres Économiques.....	21
<b>III BILAN DES POLITIQUES.....</b>	<b>22</b>
Évolution du cadre juridique.....	23
Financement des prêts d'accession à la propriété.....	24
Financement de l'aménagement foncier.....	24
Décentralisation et Gestion des villes.....	25
Réduction de la pauvreté et création d'emploi.....	28
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	31
Prévention des catastrophes et reconstruction.....	31
<b>IV SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES.....</b>	<b>33</b>
Gestion des ordures ménagères et des déchets plastiques.....	34
Gestion des eaux usées et excréta.....	35
Gestion de l'eau potable.....	35
<b>V PLAN D'ACTION NATIONAL DU MALI POUR L'AMELIORATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS (1996-2000).....</b>	<b>37</b>
Programme Quinquennal d'amélioration de l'habitat existant et de la gestion des collectivités dans le District de Bamako.....	38
Programme Quinquennal d'amélioration et de protection de l'environnement de la ville de Bamako.....	41
Programme Quinquennal d'appui à la création d'emploi de la ville de Bamako.....	44
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>48-50</b>

-----

LISTE DES ABREVIATIONS

- 1 - ACI = Agence de Cession Immobilière
- 2 - ACDI = Agence Canadienne pour le Développement International
- 3 - CARPOL = Cartographie Polyvalente
- 4 - COFESFA = Coopérative Féminine pour l'Education, la Santé Familiale et l'Assainissement
- 5 - COGIAM = Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement à Bamako
- 6 - DNCT = Direction Nationale de la Cartographie et de la Topographie
- 7 - DNSI = Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
- 8 - DSUVA = Direction des Services Urbains de la Voirie et de l'Assainissement
- 9 - EDM = Énergie Du Mali
- 10- FASR = Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
- 11- FMI = Fonds Monétaire International
- 12 - GIE = Groupement d'Intérêt Economique
- 13 - IDA = Agence Internationale pour le Développement
- 14 - PIB = Produit Intérieur Brut
- 15 - PNAE = Plan National d'Action Environnemental
- 16 - SEMA = Société d'Équipement du Mali
- 17 - SOTELMA = Société des Télécommunications du Mali
- 18 - MSSPA = Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées
- 19 - MATS = Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
- 20 - MFC = Ministère des Finances et du Commerce
- 21 - MTPT = Ministère des Travaux Publics et des Transports

## PROCESSUS

Suite à la mission effectuée au Mali du 17 au 21 Janvier 1995 par le Consultant Monsieur Seydou SY SALL de la " Commission Economique pour l'Afrique", le département de l'Urbanisme et de l'Habitat a été largement informé sur le contenu des travaux préparatoires de "Habitat II" ( 2ème Conférence mondiale sur les établissements humains) à Istanbul (Turquie) en Juin 1996.

C'est ainsi que pour la préparation du rapport national un Comité National préparatoire a été mis en place suivant décret N° 95/225/PM-CAB du 20 Juin 1995 (cf annexe).

En vue d'assister le Comité National dans l'élaboration de son rapport, le Secrétariat Général de "Habitat II" a envoyé auprès des pays de la sous-région deux experts qui ont donné des informations détaillées sur la préparation du rapport et sur les indicateurs urbains et du logement.

Ces informations ont aidé le Comité National à mettre en place six (6) groupes de travail selon les différents modules d'indicateurs urbains et du logement. Plusieurs rencontres et séances de travail ont eu lieu et un chronogramme d'élaboration des rapports partiels et du rapport final a été établi.

La présente étude porte essentiellement sur le District de Bamako choisi comme secteur pilote. En effet le District de Bamako présente un cadre d'analyse et d'étude complexe du secteur urbain qui peut faire émerger toute la problématique dans l'évolution et la gestion des établissements humains au Mali.

L'étude sera basée sur le canevas que recommande "le Guide Type" pour l'élaboration du rapport national.

Le rapport a été soumis à l'approbation d'un atelier de concertation élargi et a été adopté. Enfin le Comité National a pris en compte les dates butoires fixées par le Secrétariat Général de "Habitat II" pour le dépôt des Rapports Nationaux.

## INTRODUCTION

Situé sur les rives du Niger à 12°40' de latitude Nord et 17°59' de longitude Ouest, le District de Bamako a un climat de type soudanien avec une température moyenne de 27,7°C et une pluviométrie moyenne de 1100 mm (enregistrée entre 1936 et 1991). Celle-ci est favorable à une végétation abondante et fait de Bamako une ville ombragée.

S'inscrivant presque entièrement dans un site naturel correspondant au grand bassin versant du Niger, l'agglomération de Bamako présente des sols argilo-limoneux ou sablonneux le long du fleuve et latéritiques ailleurs. Par endroit, affleure la roche latéritique dure.

La topographie de la ville est caractérisée par le découpage de site par le Niger d'Ouest en Est, par de nombreux marigots qui se déversent dans le fleuve et par des reliefs accentués. L'agglomération est constituée de deux parties nettement individualisées.

Au Nord, le site naturel de la rive gauche (7000ha) très marqué s'inscrit d'une part entre le fleuve et les falaises des Monts Mandings (4 km en moyenne) et d'autre part, entre deux "verrous" où se rejoignent falaises et Niger : à l'Est au niveau de Moribabougou, à 15km du centre ; à l'Ouest au niveau de Sébénikoro, à 12 km du centre.

Au Sud, la rive droite occupe un site de 12.000 ha depuis l'Aéroport de Sénou et les reliefs de Tienkoulou jusqu'au Niger.

Le District de Bamako qui présente une certaine tendance à se développer en dehors de son site naturel, s'étend sur 30 km d'Ouest en Est et sur 20 km du Nord au Sud, de part et d'autre du fleuve Niger. Sa superficie totale est de 267 km<sup>2</sup> soit 26.700 ha dont 8500 (85 km<sup>2</sup>) occupés par les surfaces d'eau, les îles, les roches, les vergers, les réserves de terres, etc... La superficie du périmètre d'urbanisation du District de Bamako est 142.000 ha suivant Ordonnance 79-26/CMLN du 23 Mars 1979. La construction du deuxième pont (Pont FAHD) a été un facteur d'accélération de l'urbanisation sur la rive droite du fleuve.

La croissance démographique de Bamako se fait tant par accroissement naturel que par flux migratoires des populations au rythme de 20.000 à 26000 personnes par an (Selon le Schéma Directeur d'aménagement du District de Bamako et Environ, Révisé 1995). L'absorption des nouvelles populations dans les années 80, se faisait au maximum par densification du tissu existant pour 60% et par extension pour 40%. Aujourd'hui cette absorption se fait par extension dans une proportion moindre (entre 20 et 30% selon les documents de la stratégie nationale du logement).

L'augmentation incontrôlée de la population de Bamako a contribué à aggraver les problèmes de logements, d'emplois et d'insuffisance des services urbains.

Avec la reprise économique et les potentialités nouvelles qu'offrent le processus démocratique et la décentralisation, permettront à coup sûr, de créer une synergie des actions en vue de parvenir à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière de logements, d'équipements collectifs, d'infrastructure.

## **I. EVALUATION DE LA SITUATION**

## 1.1 Situation démographique et sociale

Les premières infrastructures datent de la période coloniale et se concentrent au centre commercial sur la rive gauche. Entre 1958 et 1960, Bamako a enregistré un taux de croissance démographique de 22,7% (éclatement fédération du Mali). Depuis ce taux a subi une baisse considérable pour se fixer à 5,7% entre 1976 et 1987 (derniers recensements en date).

Dans le District de Bamako, la taille moyenne des ménages est de 6,2 personnes, contre une moyenne de 5,6 personnes sur l'ensemble du pays.

Le niveau des revenus de la population à Bamako est diversement reparti. Ceci est caractérisé surtout par 64% de non pauvres et 36% de pauvres.

### Le Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté représente le niveau de consommation au-dessous duquel nous considérons que les individus sont pauvres. Le seuil est exprimé sous la forme d'une capacité monétaire de consommation. Pour cette raison, toutes les consommations des individus ont été valorisées. Il s'agit de déterminer quel est le niveau monétaire de consommation qui puisse être considéré comme minimal ou, plus exactement, quelle est la limite du pouvoir d'achat qui permet de satisfaire les besoins élémentaires de l'Homme. Une telle définition, pour absolue qu'elle puisse paraître, se révèle relative à l'usage.

La Banque Mondiale a mené sur l'ensemble de la planète une étude détaillée et très documentée pour fixer un seuil mondial de la pauvreté et un seuil de l'extrême pauvreté. Le seuil de la pauvreté a été évalué à 370 Dollars U.S de 1985, et le seuil de l'extrême pauvreté à 275 Dollars U.S. Ces seuils, en francs CFA de fin 1988 équivalent respectivement à 150.000 F.CFA et 110.000 F.CFA.

Le seuil de pauvreté au Mali a été calculé et évalué à 137.000 F.CFA par an et par personne ( source : Enquête Budget-Consommation 1988-1989, DNSI).



Le District de Bamako est en tous points atypique. La composition sociale de sa population, radicalement différente de celle du reste du pays, conduit à des indicateurs de scolarisation et de santé largement au dessus de ceux du pays. Le groupe très pauvre y est marginalisé par un niveau de dépense inférieur au tiers du niveau moyen du District. Les conséquences principales sont pour ce groupe, une alimentation énergiquement faible et une fréquentation scolaire du cycle secondaire peu élevée, alors que la fréquentation du cycle fondamental est de 62%. Les dépenses de santé y sont en revanche nettement supérieures à ce qui est observé dans les autres zones géographiques.

Avec une population qui va en croissant, la construction des infrastructures ne suit pas l'installation souvent anarchique des populations sur les terrains non viabilisés, (insuffisance d'adduction d'eau et d'éclairage, de tracée de voies d'accès, d'espace vert, de lieu de loisir etc...). Cela rend difficile le problème de l'assainissement. Les puits qui sont les seuls moyens d'accès à l'eau, dans la plupart des cas ne font pas l'objet de traitement.

Le mode de déplacement le plus courant est la marche à pieds (62,7%). Les engins à deux roues constituent 16%, le transport collectif 12%.

Les quelques égouts (Koulouba, Badala Nord et Sud, Ex Base Aérienne, Point-G, Sema II) sont reliés au fleuve. Les eaux usées ne font l'objet d'aucun traitement. Les déchets solides sont ramenés dans les champs et jardins potagers dans la périphérie de Bamako.

Les impôts et taxes constituent 95% des ressources de la ville et ne suivent nullement le rythme de croissance de la population. Des problèmes juridiques et institutionnels existent : manque de coordination des activités des différents intervenants. Le District est subdivisé en 6 communes qui sont dépourvues de patrimoine foncier propre. Les textes en vigueur ne précisent pas les compétences entre le District et les Communes en matière de définition des ressources et de recouvrement des taxes.

Les populations à revenus bas consacrent en moyenne pour leurs logements

20,70% de leurs dépenses ; celles à revenus intermédiaires y consacrent en moyenne 10,80% ; celles disposant de revenus importants dépensent en moyenne dans le logement 36,40%.

La fourniture de logement au Mali se fait d'une manière générale par auto-construction (90% des cas). Les lotissements viabilisés se font à un rythme très lent (tous les 5 à 7 ans).

Source : Enquête "Stratégie Nationale de Logement".

## **1.2 INFORMATIONS DE BASE**

### **1.2.1 Occupation du sol :**

Tableau 1a : Répartition des Terrains à Bamako.

Années	1979	1983	1986	1994
Superficie totale urbanisée (ha) (formelle)	4500	5700	-	-
Superficie totale Spontanée (ha) (informelle)	757	1764	2930	3919

Source: Schéma Directeur d'Aménagement du District de Bamako et Environ (Révisé, 1995).

Tableau 1b : Evolution du taux d'accroissement de l'occupation du sol Bamako (%).

Années	1979-1983	1983-1986	1986-1994
Superficie totale urbanisée	26,7	-	-
Superficie totale Spontanée	133,3	66	33,75

Source: Schéma Directeur d'Aménagement du District de Bamako et Environ (Révisé, 1994).

La ville de Bamako dans ses limites administratives a une superficie totale de 267 km<sup>2</sup>. Les données du tableau 1b indiquent que le spontané qui avait un taux d'accroissement de 133% entre 1979 et 1983 est passé à 66% entre 1983 et 1986. De 1986 à 1994, le taux d'accroissement a encore chuté presque de moitié, passant de 66% à 33,75% . Pour l'année 1994, il a été recensé 3919 habitats spontanés dans le District de Bamako.

### 1.2.2 Population :

		par sexe	% par rapport à la population totale
La ville proprement dite :	hommes	328932	50%
	femmes	329343	50%
Ensemble du pays	hommes	3.775906	48,9%
	femmes	3.952105	51,1%

### 1.2.3 Taux de croissance de la population

la ville proprement dite : | 4,6% |

l'Ensemble du pays : | 1,8% |

### 1.2.4 Ménages dirigés par des femmes :

Les ménages dirigés par des femmes abritent 12,2% de la population totale du pays.

### 1.2.5 Taille moyenne des ménages :

Ville | 6,2 |  
pays | 5,4 |

Dans la ville de Bamako, il y a une égalité du nombre des hommes et des femmes 50% chacun. Tandis qu'au niveau national le nombre des femmes dépasse légèrement celui des hommes avec 51,1% contre 48,9%. Le taux de croissance de la population de Bamako est de 4,6%.

### 1.2.6 Distribution des Revenus des ménages.

Tableau 2 : Répartition des Revenus annuels des ménages de Bamako.

Source : Enquête Budget-Consommation 1988-1989 volume 1.

Rapport d'Analyse Avril 1994, DNSI.

Groupes	1	2	3	4	5
Revenus F CFA	0 à 25000	25.000 à 175.000	175.000 à 275.000	275.000 à 450.000	+ de 450.000
Répartition	0,8%	49,7%	31,3%	13,3%	4,4%

A Bamako, les revenus des ménages proviennent essentiellement des salaires (l'un des plus bas de la sous-région), du commerce (y compris celui des produits agricoles et maraîchers).

### 1.2.7 Statut d'occupation des logements

	propriétaire	locataire	hébergé gratuit
habitat régulier :	46,9%	42,8%	10,3%
habitat précaire : (spontané)	58,1%	36,9%	5%

Source : Situation Actuelle du logement, 1992; Projet MLI 90/005 SNL.

A Bamako, d'une manière globale, la majorité des ménages sont propriétaires du logement qu'ils occupent :

- Dans l'habitat formel les propriétaires représentent 46,9%, ensuite viennent les locataires 42,8% et les logés gratuits constituent 10,3%.

- Dans l'habitat informel (spontané), les propriétaires représentent 58,1%, et les locataires 36,9%. Les logés gratuits constituent 5%.

Ces données indiquent que l'habitat spontané dans le district de Bamako est non seulement construit par les nouveaux migrants par nécessité de s'installer, mais également la surdensification et la saturation des quartiers anciens poussent les habitants à la location dans le spontané où les loyers sont moins chers.

### 1.3 Développement socio-économique

Ménages en dessous du seuil de pauvreté au Mali :	72%
Ménages en dessous du seuil de pauvreté dirigés par les femmes au Mali :	24,3%
dont ménages très pauvres :	11,8%

#### 1.3.1 Emploi informel à Bamako

Taux d'activité : | 31,7% |

Source : Enquête Secteur Informel 1988-89, DNSI.

### 1.3.2 Lits d'Hôpitaux

Nombre de personnes par lit du secteur public et privé 2493 patients pour un lit d'hôpital.

Mortalité des enfants de moins de 5 ans à Bamako :

Garçons : 91,4 pour 1000

filles : 83,9 pour 1000

Ensemble : 87,7 pour 1000

Source : DNSI, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1987.

### 1.3.3 Nombre d'élèves par salle de classe :

Enseignement primaire : 50

Enseignement secondaire : 48

Malheureusement, il y a la double vacation dans certaines écoles due à l'insuffisance notoire des classes. Cela consiste à recevoir deux groupes académiques dans une même salle de classe par alternance.

Source : Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education de Base

## 1.4. INFRASTRUCTURES

### 1.4.1 Niveau de connexion des ménages

Accès au logement par voie carrossable bitumée ou en terre 100% (habitat formel)

Réseau de distribution d'eau : 26% (Schéma Directeur d'Assainissement de Bamako)

Réseau électrique : 30% (EDM)

Réseau téléphonique : 1,5% (SOTELMA)

### 1.4.2 Accès à l'eau potable :

ménage : 53%

### 1.4.3 Sources d'alimentation en eau :

	Réseau public	Fontaine publique	Autres
Ménage	Branchement privé et borne fontaine 53%	Vendeur d'eau Revente voisinage 20,6%	26,4%

#### 1.4.4 Prix médian de l'eau pendant la saison sèche

- Abonnement particulier : 80 F CFA / m<sup>3</sup>
- Borne fontaine publique : 10 F CFA / 15 à 20 litres
- Revendeur livré à domicile : 50 F CFA / 40 litres

Source : EDM

#### 1.4.5 Eau potable

Bien qu'ayant bénéficié du premier réseau d'eau potable du pays, la ville de Bamako n'est toujours pas bien desservie en eau potable comme en témoignent les résultats des enquêtes contenus dans le rapport du Plan Directeur d'Assainissement (Août 1994).

D'après ces résultats, seulement une concession sur quatre (25%) bénéficie de l'eau courante. Les quartiers de la rive droite sont confrontés à des coupures d'eau fréquentes dues à l'insuffisance de la pression et de la capacité de fourniture en eau de l'Énergie du Mali. Les forages réalisés par l'Etat dans les quartiers périphériques sont insuffisants et beaucoup ne fonctionnent plus à cause du manque d'entretien des pompes.

Une bonne desserte de la ville de Bamako exige de l'Énergie du Mali un accroissement de sa production d'eau et une extension de son réseau vers les quartiers périphériques. Il existe des perspectives pour la réalisation dans un proche avenir de mini-adductions d'eau (24 bornes fontaines et 74 forages) dans ces quartiers.

A l'heure actuelle, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Énergie appuyée par le groupe Régional pour l'eau et l'Assainissement est en train de réaliser un projet d'approvisionnement en eau potable dans les quartiers de Sébénikoro, Sikoroni et Yirimadio. Ce projet financé par la Caisse Française de Développement, vise la réalisation de mini-adductions d'eau dans les dits quartiers à partir de forages. Le projet a démarré en Janvier 1994 avec l'animation dirigée par le Centre Canadien d'Études et de Coopération Internationale.

## **1.5 L'Assainissement**

La ville de Bamako considéré jadis comme étant une des capitales les plus propres de l'Afrique de l'Ouest connaît aujourd'hui de graves problèmes d'insalubrité.

D'après les résultats des enquêtes émanant du rapport du plan Directeur d'Assainissement (Août 1994) :

- égouts : 1,5% ;
- fosses sceptiques : 8,3% ;
- fosses fixes étanches : 5,7% ;
- latrines traditionnelles : 86%
- 3 concessions sur 10 (30%) ne sont pas dans un état de salubrité satisfaisant ;
- 1 Concession sur 5 ( 20%) dispose d'un puisard intérieur
- 1 Concession sur 2 (50%) dispose d'un puisard en bon état
- 1 Concession sur 4 (25%) ne dispose pas de toilettes en bon état.

Source : Initiative Afrique 2000.

## **1.6 TRANSPORTS**

### **1.6.1 Mode de Déplacement**

Source : Direction Nationale des Transports.

- Automobiles privées :.....8,9%
- Transports collectifs.....12,2%
- Engins à deux roues .....16,0%
- Marche à pieds.....62,7%

### **1.6.2 Prix du carburant :**

- Essence ordinaire :	390 F CFA / litre
- Gas-oil :	275 F CFA / litre
- Essence mélange :	430 F CFA / litre

Budget des ménages affectés au transport : 5,98%

Nombre de place dans les transports publics 2,35 pour 1000 hbts.

Près de 62,7% de la population de Bamako se déplacent à pied car



ne possédant pas d'autres moyens de locomotion ; 16% utilisent les engins à deux roues ; 12,2% font leur trajet quotidien dans les transports collectifs ; 8,9% se déplacent en automobile privée.

### **1.6.3. Gestion de l'environnement**

#### **1.6.3.1 Pourcentage d'eaux usées traitées par le moyen de station collective de traitement : néant.**

#### **1.6.3.2 Déchets solides produits**

- Par an et par personne 0,6 m<sup>3</sup>
- Par an et par personne 0,3 tonnes

Source : DSUVA

#### **1.6.3.3 Mode d'élimination des déchets solides**

- Décharge contrôlée 2 % (par incinération)
- Décharge brute 95 % (à ciel ouvert)
- Autres modes 3 %

Les matériaux suivants sont recyclés comme suit :

- Papier 3 %
- Verre 2 %
- Aluminium 100 %

quant aux déchets biodégradables, ils constituent 38,5%.

#### **1.6.3.4 Ramassage régulier des déchets solides**

Part des ménages en bénéficiant : une fois chaque deux jours (95% à 100% des concessions

**1.6.3.5 Coût moyen de ramassage des déchets** : 1000 F CFA par mois et par concession.

**1.6.3.6 Consommation des bois de chauffe** : 91% du combustible.

A Bamako, la collecte et l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées sont assurées par des collecteurs et des caniveaux (750 km) dont 350 km datant d'avant l'indépendance.

Il existe dans la ville de Bamako 25 collecteurs aménagés ou naturels (Farako, woyowayanko...) qui se déversent dans le fleuve. Quant à l'évacuation des eaux usées domestiques, les systèmes utilisés sont les puisards dont 50% sont en mauvais état et 15 km de réseau d'égout avec des diamètres variant entre 200 et 500 mm. Ces quelques égouts sont localisés dans les secteurs suivants :

- Centre ville ; Badala Nord et Sud ; Sema 2 ; Point-G ; Koulouba ; ex base-Aérienne.

La gestion de l'évacuation des ordures ménagères est assurée par les G.I.E, la COFESFA et la DSUVA. Les G.I.E font de la collecte des ordures auprès des ménages pour les acheminer vers les dépôts de transit. La COFESFA gère, les parcs publics, les toilettes publiques et ramasse les ordures. La DSUVA achemine les ordures des points de transit vers la décharge définitive. Les G.I.E produisent des poubelles adaptées. Cependant les dépotoirs autorisés sont constitués souvent des caissons.

Source : DSUVA

### 1.7 Autorités locales

#### 1.7.1 Principales sources de revenus

- Revenus par habitant dont disposent les autorités : 185 F CFA

- Revenus des autorités locales par source

- Impôts et taxes : 95%
- Redevances usagers : 5%

#### 1.7.2 Évolution des ressources locales réelles par habitants.

#### 1.7.3 Dépense d'équipement par habitant

Moyenne annuelle sur 3 ans 375 F CFA

#### 1.7.4 Rapport entre le service de la dette et les dépenses totales de l'Etat (1993)

Pourcentage par rapport aux dépenses totales : 31,67%

### 1.7.5 Nombre d'employés municipaux

Nombre d'employé rapporté à 1000 hbts : 2

### 1.7.6 Part des dépenses en personnel

Rapport dépenses en personnel / dépenses de fonctionnement : 33 %

### 1.7.8 Part des dépenses consacrées aux activités contractuelles

Rapport dépenses service sous-traités/dépenses fonctionnement: 4 %

## **1.8. LOGEMENT ABORDABLE ET ADEQUAT**

### 1.8.1 Rapport entre les prix du logement et le revenu.

- Logements du secteur formel : 0,058%

### 1.8.2 Rapport du loyer du logement au revenu

- Logements du secteur formel : 42,6%

### 1.8.3 Surface habitable par personne

- Logements du secteur formel : 3,15 m<sup>2</sup>

Source : Stratégie nationale de Logement, 1992.

## **1.9 Accès au crédit au logement**

### 1.9.1 Importance des dépenses pour le logement

Les ménages ayant un revenu bas consacrent 20,7% de leurs dépenses dans le logement, ceux qui ont un revenu intermédiaire consacrent 10,8% de leurs dépenses dans le logement et les ménages disposant d'un revenu important consacrent 36,4% de leurs dépenses dans le logement.

### 1.9.2 Constructions durables : 47,8%

### 1.9.3 Logement légal (formel): 42,6%

Source : Stratégie nationale de Logement, 1992.

### 1.10 La Répartition de l'Habitat à Bamako

La typologie de l'habitat dans le District de Bamako se décompose en trois catégories :

- Les quartiers constitués d'habitat ancien qui datent d'avant l'indépendance ;
- Le type "tramé" dans les secteurs dits planifiés (lotissements courants, zones résidentielles, etc...) ;
- Le type "anarchique" dans les zones d'habitat spontané

**Tableau 3 : Répartition des formes d'habitat par commune dans le District de Bamako (%)**

COMMUNES TYPOLOGIES	1	2	3	4	5	6
Tramé Ancien		61,00	100	18,03		
Tramé Récent	4,76	8,51		58,70	45,94	
Villas	15,39	21,10			6,24	
Spontané	79,85	9,39		23,27	47,82	100
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100</b>

Source : "Stratégie Nationale de Logement" 1992.

#### 1.10.1 FOURNITURE EN LOGEMENTS

Prix médian du m<sup>2</sup> de terrain non aménagé non équipé :

1250 F CFA.

Prix médian du m<sup>2</sup> de terrain résidentiel aménagé et équipé:

12000 F CFA.

Source : ACI

### 1.10.2 Production de logements

L'auto-construction constitue 90% de la production de logement. A défaut de statistiques sur la production de logement, les constats ont établi qu'à Bamako, il y a 59.000 parcelles régulières (formelles) et 26.000 parcelles irrégulières (spontanées).

Source : CARPOL (1989).

Le nombre total de permis de construire sur l'ensemble de la ville de Bamako est de 20.414 (à la date du 27 Décembre 1995).

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des permis de construire délivrés à Bamako de 1990 à 1995.

Tableau 4 : Évolution des permis de construire délivrés à Bamako de 1990 à 1995.

ANNEES	1990	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL
USAGE DE LA CONSTRUCTION							
Habitation	534	469	856	1192	1596	1621	6268
Commerce	30	58	85	81	86	112	452
TOTAL	564	527	941	1273	1682	1733	6720

Source : Direction Régionale Urbanisme et Construction.

### 1.10.3 Investissement dans le logement

Logements du secteur formel : 36,40%

Logements du secteur informel : 20,70%

### 1.10.4 Coût de construction (en F.CFA)

Construction en banco : coût de réalisation du m<sup>2</sup>: 65000

Construction en sémi-dur : coût de réalisation du m<sup>2</sup>: 85000

Construction en dur: coût de réalisation du m<sup>2</sup> habitable: 120000

## **II.LES TENDANCES**

## **2 Contexte macro-économique**

### **2.1 Le Produit Intérieur Brut**

Le Produit Intérieur Brut a évolué de 1990 à 1995 comme suit:

Tableau 5 : Évolution du PIB de 1990 à 1995 ( milliards F.CFA)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995
PIB	666,2	685,3	713,2	709,4	973,7	1087,9
PIB/habitant (milliers de F.CFA)	82,2	82,6	83,9	82,3	110,6	119,5
Taux d'inflation (%)	3,3	3,8	-4,0	4,2	34,1	5,4

Source : Comptes Économiques du Mali, Séries révisées, DNSI, Décembre 1994.

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la valeur du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant a augmenté de 45,4 % en 1995 par rapport à son niveau de 1990.

Le taux d'inflation (à partir du déflateur du PIB) est passé de 3,3 % en 1990 à 3,8 % en 1991, puis à moins 4 % en 1992. A partir de 1993, il y a eu tendance à augmenter, passant de 4,2 % en 1993 à 34,1 % en 1994 (au moment de la dévaluation du franc CFA). Depuis, il a fortement baissé jusqu'à nos jours, passant de 34,1 % à 5,4 % (fin premier trimestre).

### **2.2 La structure de l'économie.**

Le Mali, pays Agro-pastoral par excellence, emploie dans le secteur primaire près de 80% de la population active. Ce secteur constitue 42,82% des activités économiques du pays. La production industrielle au Mali est à la merci des concurrences des grandes industries dont les produits venant de l'extérieur sont généralement bon marchés.

- Le secteur secondaire qui représente 16,34% de l'économie du pays comporte une branche d'activité minière qui commence à prendre de l'essor avec une croissance de 10,3% .

- Le secteur tertiaire et l'informel sont en nette progression car ils fournissent 40,84% des activités économiques du pays.

Ce secteur aujourd'hui est en passe d'occuper la première place par son poids dans le P.I.B.

### **2.3 Les politiques d'Ajustement**

Face à la crise économique, le gouvernement du Mali a adopté un programme d'ajustement structurel destiné à équilibrer la balance économique et à redynamiser le secteur.

Les efforts d'ajustement entrepris par le Mali ont été appuyés par l'assistance financière du F.M.I sous forme d'un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), de la Banque Mondiale sous forme de prêts d'ajustement structurel et d'ajustement sectoriel, et de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

### **2.4 Impact de l'évolution des équilibres économiques**

Selon les données de la DNSI, avec un taux d'accroissement de 4,6% la population Bamakoise est passé de 658275 habitants en 1987 à 761756 habitants en 1993 pour atteindre les 793 642 habitants en 1995. En l'an 2000 Bamako dépassera le cap du million.

Malgré l'application du programme d'Ajustement structurel pour la réduction de la pauvreté et le Développement des ressources humaines, les indicateurs sociaux au Mali sont parmi les plus bas du monde.



### **III. BILAN DES POLITIQUES**

### 3.1 EVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE

Au Mali les textes régissant le domaine de l'urbanisme ont été faits au coup par coup pour résoudre des cas particuliers, à ce titre des textes anciens ont été repris et améliorés selon qu'il s'agisse :

- des problèmes d'immatriculation des domaines publics et privés ;
- de la création du titre foncier et de leur subdivision ;
- de la réglementation des opérations de lotissement ;
- des autorisations de construire (permis de construire) ;
- de l'arbitrage du droit coutumier et du droit moderne.

Les différents textes élaborés à cet effet sont les suivants :

- le décret n° 134 / PG-RM du 30 Juillet 1975 abrogeant et remplaçant le décret n°37 / PG-RM du 10 Février 1963 portant réglementation des transferts de propriété et constitution de droits réels sur les titres fonciers en République du Mali ;
- la loi n° 82-122 AN-RM du 4 Février 1983 déterminant les principes fondamentaux relatifs aux conditions d'attribution des terres du domaine privé de l'Etat. Cette loi optait comme processus d'attribution des terres du domaine de l'Etat, formé de concessions provisoires, qui devront être transformées soit en bail emphytéotique ou en bail avec promesse de vente, soit en concession rurale, soit en permis d'habiter avec l'entrée en vigueur du Code Domanial et Foncier ;
- la loi n° 85-39 / AN-RM du 22 Juin 1985 portant modification de la loi n° 82-122 AN-RM du 4 Février 1983 ;
- la loi n° 86-91 / AN-RM du 1er Août 1986 portant Code Domanial et Foncier s'appuyant sur le principe d'immatriculation préalable au nom de l'Etat avant leur cession à des tiers.

Aussi, un séminaire de relecture du Code Domanial et Foncier a été organisé sur toute l'étendue du territoire, ceci dans le souci de parfaire ledit document.

### **3.2 Le financement des prêts d'accèsion à la propriété**

Pour faire face aux besoins en logements, les réformes et actions ci-après ont été entreprises :

- la mise en place d'un crédit immobilier au sein de la Banque de Développement du Mali ;
- la création de la Société d'Equipement du Mali (SEMA) en 1961 ;
- la création du Fonds National du Logement (FNL) en 1967 au sein de la SEMA en vue de mobiliser les ressources financières pour subventionner les programmes de construction de logements de cette société et faciliter ainsi leur accès aux salariés des secteurs public et privé.

En 1971, le FNL fut séparé de la SEMA et rattaché au Ministère des transports et des Travaux Publics.

- L'approbation récente par le Gouvernement des projets de textes (Lois et décret) relatifs à la transformation du FNL en Office Malien de l'Habitat, un établissement public à caractère administratif, avec une autonomie de gestion.

Par ailleurs conformément au document de la Stratégie Nationale du Logement, il a été retenu la mise en place d'un mécanisme approprié de financement de l'Habitat qui comprendra entre autres :

- la création d'une Banque spécialisée pour le financement de l'Habitat qui collectera les épargne-logements et octroyera des prêts à moyen et long terme aux promoteurs et aux particuliers ;
- l'organisation des accédants en coopérative ou association en vue de répondre au mieux aux critères d'accessibilité des prêts bancaires à l'Habitat.

### **3.3 Le financement de l'Aménagement Foncier**

Les sites devant être aménagés soit par réhabilitation ou par lotissement simple font d'abord l'objet d'un plan d'aménagement discuté et approuvé par l'Etat et les populations concernées.

Ces opérations peuvent être des réhabilitations de quartiers ou de lotissements avec parcelles viabilisées.

L'action menée par le pouvoir public et l'ACI dans ce cadre est la viabilisation entière du site concerné. Le remboursement de ces travaux de viabilisation est perçu à travers le coût de cession de la parcelle.

### **3.4 Décentralisation et gestion des villes**

#### **3.4.1 Evolution du cadre législatif**

##### **Bref rappel historique**

Le travail législatif de la mission de décentralisation s'est bâti autour d'un premier texte-cadre proposé à l'Assemblée Nationale en Février 1993 ( la loi 93-08) qui détermine les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et reconnaît les régions, le District de Bamako, les cercles, les communes rurales et les communes urbaines comme collectivités territoriales bénéficiant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Dans le prolongement de cette loi, la mission a élaboré des projets de textes fondamentaux qui organisent le fonctionnement d'une structure administrative territoriale comportant 3 échelons de collectivités décentralisées :

- le code des collectivités territoriales ;
- le statut du personnel des collectivités ;
- les nouvelles attributions du représentant de l'Etat dans les collectivités territoriales ;
- la nomenclature budgétaire des collectivités ;
- le statut particulier du district de Bamako.

##### **Les reformes en cours ou à l'étude sont :**

- la préparation des transferts de compétences et de ressources avec les Ministères les plus directement concernés (Education, Santé, Développement rural, Finances, Fonction publique, Urbanisme et Habitat, Travaux publics etc...)

- la mise en oeuvre du découpage territoriale pour la constitution des communes rurales et urbaines sur tout le territoire ;
- la préparation des compétences et des moyens pour assurer les formations ;
- le prolongement du travail de conception législative, réglementaire et méthodologique (foncier, personnel, aménagement du territoire, programmation du développement, gestion des ressources, fiscalité, accès à l'emprunt, péréquation).

### **3.4.2 Les compétences des collectivités locales**

Depuis l'Indépendance les communes ont été gérées par la loi n° 66-9 du 2 Mars 1966 qui uniformisa le statut des communes héritées de la colonisation qui sont:

- commune de plein exercice ;
- commune de moyen exercice ; et,
- commune mixte.

Cette loi reconnaissait aux communes au delà de leur fonction administrative, le droit d'exercer des activités économiques telles que :

- l'exercice de régie de concession ou de bail ;
- la création de service à caractère industriel ou commercial ;
- la possibilité d'être actionnaire dans les organismes ou entreprises ayant pour objet le fonctionnement de services publics, de ravitaillement, de logement, les oeuvres d'assistance, d'hygiène, de prévoyance sociale ou la réalisation d'infrastructures urbaines.

La nouvelle réforme pour le processus de décentralisation à élargi la notion de collectivités locales aux régions, le District de Bamako, les cercles, les communes urbaines et les communes rurales. Bon nombre des compétences anciennes conférées aux communes ont été reconduites. L'innovation vient du fait que :

- au niveau des communes, avant de délibérer sur les matières de gestion de l'environnement, le conseil municipal est tenu de prendre l'avis du ou

des conseils de villages ou / et de fraction ou des chefs de quartiers concernés ;

Aux fins de financier les charges de fonctionnement, d'investissement et d'équipement conformément à l'exercice des compétences qui leur sont transférées, les collectivités bénéficient de ressources dont la nomenclature et les taux maxima pour les impôts et taxes sont fixés par la loi.

- Au niveau du cercle et de la région un conseil de cercle et d'une assemblée régionale tous deux composés de membres élus au sein des conseils des collectivités de l'échelon inférieur doivent être mis en place. Ces deux organes disposent des mêmes compétences que les conseils municipaux.

### **3.4.3 Les moyens des collectivités locales**

Les communes sont des entités dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Au Mali, elles disposent d'un budget annuel adopté par le conseil municipal et approuvé par l'autorité de tutelle.

Ce budget est essentiellement alimenté par :

- le transfert du budget de l'Etat aux collectivités : la dotation générale de décentralisation qui repose sur le principe que tout transfert de compétence de l'Etat aux collectivités s'accompagne d'un transfert de ressources, la dotation de péréquation qui assure une péréquation des ressources entre les différentes collectivités en fonction de leurs caractéristiques propres et les subventions spéciales destinées au fonctionnement et ou à l'investissement. Les ressources fiscales qui comprennent : les impôts d'Etat transférés aux collectivités, les impôts et taxes locaux directs, les impôts et taxes locaux indirects.

Les produits d'exploitation qui comprennent les recettes tarifaires, les produits sur les prestations de services et les revenus du Domaine.

Les emprunts autorisés qui seront exclusivement destinés aux financements des investissements ; les dons et legs, produits financiers et subventions des partenaires extérieurs.

### **3.5 Réduction de la pauvreté et création d'emploi**

La réduction de la pauvreté dans le District de Bamako passe par quatre (4) secteurs essentiels à savoir :

- \* la santé ;
- \* l'éducation ;
- \* l'offre des services de base ;
- \* et, l'accroissement des potentiels de revenus monétaires des couches vulnérables.

Par insuffisance de la couverture sanitaire adéquate, on notera les indicateurs suivants :

- taux de mortalité infantile : 50,6 pour mille (1987) ;
- taux de mortalité juvénile : 39,0 pour mille (1987) ;
- taux de malnutrition aiguë (indice poids/taille) chez les enfants de moins de cinq (5) ans : 15,3% (1994).

Dans le cadre de l'amélioration du niveau de santé de la population, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans le District de Bamako, on retiendra que :

- 26% des concessions bénéficient de l'eau courante ;
- 50% des puisards sont en mauvais état.

Face à ce constat, il est impérieux d'améliorer ce niveau d'offre des services de base (eau, assainissement, et infrastructures sanitaires) dans le District de Bamako.

S'agissant de l'éducation de base dans le District de Bamako, il faut noter que:

- le taux de préscolarisation en 1993/1994 est de : 8,1% pour les garçons, 7,2% pour les filles et 7,6% pour l'ensemble des deux sexes ;

Source : Direction Nationale de l'Éducation Préscolaire et Spéciale.

- le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus en 1994 est de : 63,5% pour les hommes, 42,1% pour les femmes et 52,1% pour l'ensemble des deux sexes.

Source : DNSI.

L'interprétation de ces indicateurs permet de formuler les recommandations suivantes :

- élévation du taux de préscolarisation ;
- Amélioration du cadre de vie scolaire à travers une augmentation du nombre des infrastructures y compris les équipements d'accompagnement
- Poursuite des programmes d'alphabétisation avec un accent particulier sur l'alphabétisation des femmes.

Au titre de la création d'emploi, de l'accroissement et de la sécurisation des revenus des groupes vulnérables, des efforts sont à faire au niveau du District de Bamako par la création des PMI-PME, et une meilleure organisation du secteur informel. Autant d'éléments pour lutter contre l'exclusion.

### **3.6 Prise en considération des besoins des femmes**

#### **3.6.1 Les politiques de protections maternelles et infantiles**

Sur 117 691 femmes venues en consultation prénatale, 112 007 femmes ont bénéficié d'une assistance à l'accouchement soit un taux de 95,17%.

Les activités de consultation post-natales sont peu développées. Cependant avec les sensibilisations à la radio et à la télévision des efforts sont entrain de se faire dans le cadre de la vaccination des enfants et des femmes en âge de procréer.

En 1993, on a enregistré à Bamako les taux de vaccinations suivants :

BCG	DTCP3	Rougeole	VAT2
90%	80%	80%	80%

Source : Regards

N° 01 Décembre 1995

-*"Regards sur la santé et l'action sociale"*.

Bulletin Trimestriel d'Information du MSSPA.

La création des centres de santé communautaires est une approche décentralisée de la couverture sanitaire. Le projet de santé MALI-UNICEF finance le programme de périnatalité avec promotion de l'allaitement maternel et la lutte contre les maladies diarrhéiques, le programme élargi de vaccination et la mise en oeuvre de la politique sectorielle de santé.



### 3.6.2 Les activités rémunératrices des femmes

Deux secteurs traditionnels sont dominés par les femmes : l'artisanat avec 69,30% et le commerce informel 58,04%. Il y a également 6357 femmes salariées du secteur formel soit 11,9%.

Source : Rapport National sur la situation des femmes au Mali, 1995.

## 3.7 Prise en considération des besoins des groupes sociaux vulnérables

### 3.7.1 Les jeunes enfants déscolarisés (enfants de la rue)

Dans un pays où le taux de scolarisation est de 35% et que 65% des enfants en âge d'aller à l'école n'y vont pas, faute de moyen, ce problème semble prioritaire. Cependant des actions humanitaires sont en cours afin de faciliter l'insertion sociale des enfants de la rue (apprentissage des métiers par le truchement de SOS Enfants de Sanankoroba, Fondation Partage, Enda Tiers Monde).

### 3.7.2 Les jeunes diplômés sans emplois

Le PNUD-BIT dans un projet d'assistance à l'emploi des jeunes diplômés et un projet de promotion par la création de PMI-PME sur une ligne de crédit de un million de dollars US de la Banque Mondiale encouragent l'installation des jeunes diplômés dans les petites et moyennes entreprises qui sont à leur tour source de création d'emploi pour d'autres jeunes. Sur l'ensemble des projets présentés 263 projets de jeunes diplômés ont bénéficié de financement soit 53% du total.

### 3.7.3 Les Réfugiés et les personnes déplacées

Il y a une forte colonie de réfugiés africains au Mali qui sont originaires de la Mauritanie 15.300 vivant dans la région de Kayes, de la Sierra-Leone 700 à 800 vivant dans les centres urbains. Les réfugiés du Rwanda, du Burundi, du Tchad, du Zaïre, du Togo, du Congo et du Liberia dont le nombre est inconnu.

Suite aux événements du Nord du Mali, certaines populations se sont déplacées vers les pays limitrophes. Avec le retour de la paix, ces populations déplacées en Algérie (150.000), en Mauritanie (100.000), au Burkina-faso (35.000), au Niger (25.000) et au Sénégal (1100) sont entrain de retourner progressivement au pays.

### **3.8 Gestion de l'environnement et des Ressources naturelles**

La stratégie de gestion des Ressources Naturelles vise à arrêter progressivement la dégradation de l'environnement en se concentrant sur des actions préventives. Ceci pourrait se faire à travers une approche participative qui donnerait davantage de voix et de responsabilité aux collectivités locales.

Le Mali a engagé le processus d'élaboration d'un Plan National d'Action Environnemental et de mise en oeuvre de la Convention Internationale de lutte contre la désertification (PNAE/CID). Cet exercice en cours bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement : Banque Mondiale, PNUD, FAO, République Fédérale d'Allemagne. Il touche à des questions importantes comme :

- La lutte contre la désertification
- La politique nationale de population
- Les lois foncières traditionnelles et modernes
- Les réserves et les parcs Nationaux
- La pollution urbaine et industrielle
- La lutte contre la sédimentation
- L'impact de la pauvreté sur l'environnement.

La Banque Mondiale finance également un projet "Energie Domestique" avec le Fonds Mondial pour l'Environnement". Ce projet vise à faire en sorte que les modes d'approvisionnement en combustibles ligneux soient moins dommageables à l'environnement à travers la gestion rationnelle des ressources forestières par les communautés rurales.

### **3.9 PREVENTION DES CATASTROPHES ET RECONSTRUCTION**

Avec les sécheresses consécutives dans le sahel, des populations vivant dans les zones spontanées se sont installées dans des secteurs inondables. Avec la reprise normale de la pluviométrie des cas de sinistre ont été enregistrés.

Les vents violents causent parfois de sérieux dégâts dans des zones d'habitat. Ainsi la municipalité de Bamako procède à l'élagage et l'abattage des grands arbres et leur remplacement systématique par des jeunes plants. Face aux incendies provenant de la foudre, des dispositions d'installations de paratonnerre s'avèrent nécessaires.

Les recommandations suivantes peuvent être faites :

- Installation de paratonnerres dans les grands centres ;
- Renouvellement progressif des vieilles installations électriques ;
- Sensibilisation des femmes et des enfants en vue d'éviter les incendies des foyers.

### **3.10 Transformations sociales**

La permanence des structures sociales traditionnelles constitue jusqu'à présent le trait d'union entre une vie citadine fondée sur la puissance économique et la société rurale d'antan. Les structures traditionnelles ayant comme support le rapport humain voire la grande famille qui bien qu'ayant un côté positif a du mal à s'harmoniser avec la culture urbaine qui aussi dans son quotidien essaye d'imposer son rythme à ses habitants d'où le dilemme.

L'essor des activités informelles est considérable. L'informel mérite d'être structuré car il est relativement développé 2 personnes sur 3 de la population de Bamako y tirent tout ou partie de leurs revenus.

## **IV. SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES**

#### **4.1 Gestion des ordures ménagères et des déchets plastiques**

Face à l'insuffisance des moyens des services techniques du District de Bamako, le Gouvernorat a initié la création des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en vue de trouver une solution au problème d'enlèvement des ordures auprès des ménages à moindre coût.

L'expérience ayant été concluante au niveau de deux (2) quartiers tests (Hamdallaye et Faladié SEMA), l'action s'est étendue sur l'ensemble de la ville. Ainsi, les 1500 m<sup>3</sup> d'ordures quotidiennement générés par la ville de Bamako sont acheminés vers les dépôts de transit.

A ce jour, la ville de Bamako compte soixante et six (66) GIE utilisant des charrettes à traction animale et faisant de porte en porte pour la précollecte des ordures.

Suivant une lettre circulaire du Gouverneur du District de Bamako, la nouvelle initiative en cours qui a pour acteurs principaux les jeunes diplômés sans emploi, consiste à créer des GIE pour l'enlèvement des ordures.

Les fondateurs des GIE avec l'appui de leurs partenaires multiplient les initiatives pour se faire mieux apprécier.

La création du Collectif des Groupements Intervenant dans l'assainissement au Mali (COGIAM), une coordination des GIE des six (6) communes de Bamako rentre dans ce cadre.

"Sema Sanya", un des ces groupements tente d'aller plus loin dans la lutte contre la pollution de l'environnement par l'enlèvement des déchets plastiques du quartier Faladié. "Sema-Sanya" avait conduit une opération de récupération et d'achat des déchets plastiques lancée avec l'appui de la Mission Française de Coopération et du district de Bamako initiateur du projet.

Chaque kilo d'ordures plastiques collecté était racheté à cinquante (50) francs CFA. L'initiative s'avéra être un franc succès car en vingt jours, une tonne et demie de déchets fut vendue au GIE "Sema Sanya".

Les résultats ainsi obtenus et surtout l'apparition d'une industrie de la place prête à racheter 3 à 5 tonnes de déchets par mois ont poussé les initiateurs à renforcer leur action. Le district de Bamako en relation avec le COGIAM ont entrepris une opération "Halte aux déchets plastiques" qui

couvrira l'ensemble de la ville de Bamako et comprendra deux phases. La première phase consistera en une initiation des ménages au tri des déchets plastiques. La deuxième phase comporte l'achat des déchets collectés par l'usine de recyclage et de traitement.

Cette opération "Halte aux déchets plastiques" est l'une des solutions permettant de résoudre le problème de cette matière polluante.

#### **4.2 Gestion des eaux usées et excréta**

L'insuffisance d'un système collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées et excréta a conduit à l'adoption de systèmes individuels. Le surpeuplement des concessions favorise la saturation rapide des systèmes de puisards et de latrines traditionnels.

Compte-tenu de la pollution du sol par les systèmes non étanches (latrines et puisards) le service d'hygiène recommande la réalisation des fosses à parois étanches et des puisards appropriés.

Dans la plupart des quartiers anciens, les eaux usées provenant des toilettes et des travaux ménagers sont déversées dans les rues.

Face aux phénomènes, des ONG interviennent dans l'assainissement, la réhabilitation des latrines traditionnelles en fosses étanches. Avec la multiplication des édicules publics déjà entamée par les structures associatives contribuera à améliorer le cadre de vie des populations.

Les dispositions du permis de construire exigent la réalisation des toilettes à fosses septiques. Dans les nouveaux quartiers 80% des ménages l'ont adoptées et des ONG comme l'Association pour la Réhabilitation de l'Environnement au Mali (AREM) sont entrain de réaliser des puisards et des latrines dans les quartiers de Bagadadji, Médina-coura, Niaréla.

L'opération est exécutée sur préfinancement de l'ONG. Les populations bénéficiaires, après paiement d'une avance, remboursent le reliquat par traites échelonnées.

#### **4.3 Gestion de l'eau potable**

Une des meilleures pratiques a été l'approvisionnement des populations en eau potable par la multiplication des bornes fontaines et leur gestion par le privé. La réalisation des forages, la gestion des aires de lavage à l'intérieur des zones urbaines font également partie des meilleures pratiques.

Ces trois initiatives de collecte d'ordures ménagères, d'installations de latrines publiques et individuelles, de fourniture d'eau potable constituent des cas de meilleures pratiques qui servent bien la ville de Bamako.

Par ailleurs, on peut retenir parmi les meilleures pratiques ; l'aménagement et la gestion des espaces verts par les structures associatives ; la construction des centres de santé communautaires dénommés "CSCOM " ; l'opération "Sauvons notre quartier" ; le relèvement du taux de scolarisation par la création des écoles de base.

**V. PLAN D'ACTION NATIONAL DU MALI POUR  
L'AMELIORATION DES ETABLISSEMENTS  
HUMAINS 1996 - 2000**



## 5.1 PROGRAMME QUINQUENNAL D'AMELIORATION DE L'HABITAT EXISTANT ET DE LA GESTION DES COLLECTIVITES DANS LE DISTRICT DE BAMAKO

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D' ACTIONS
<p><b>PRIORITE N°1</b> Amélioration de l'habitat existant</p> <p>Amélioration des voiries de déserte dans les quartiers</p> <p>Dans la période 1996-2000, environ 54063 ménages du District de Bamako qui en compte 137500 recevront des équipements collectifs de base nécessaires à l'amélioration du cadre de vie</p> <p>Renforcer le développement harmonieux du District de Bamako dans ses dimensions tant sociales, culturelles qu'économique dans un esprit de solidarité nationale</p> <p>Investir pour un développement urbain durable</p> <p>Faciliter l'acquisition d'un logement décent pour le plus grand nombre.</p> <p>Les besoins en logements seront satisfaits pour 75% en parcelles créées et 25% en logements construits</p> <p>Technique de traitement des tissus anciens (aménagement des espaces verts, culturels et sportifs).</p>	<p>Le travail sera assuré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pouvoirs publics ;</li> <li>- les sociétés immobilières et d'exécution ;</li> <li>- les communautés</li> </ul> <p>L'opération de réhabilitation est supportée par les populations bénéficiaires, l'Etat et l'aide externe.</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de suivi et de gestion des équipements et des infrastructures qui seront créées</p> <p>Simplifier la gestion foncière et améliorer la promotion immobilière</p> <p>Disponibilité de crédit.</p> <p>Promouvoir la promotion foncière et immobilière.</p> <p>Organisation appropriée des professionnels</p> <p>Meilleure réglementation du secteur locatif Disponibilité et accessibilité aux matériaux de construction à bon marché</p>	<p>Mise en place de structures communales décentralisées</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de viabilisation</p> <p>Instauration d'une taxe communale d'équipement</p> <p>le niveau de viabilisation retenu est faible, l'Etat peut s'investir à rechercher d'autres sources de financement en plus de l'ADS, du Fonds national de Logement</p> <p>Construction de banque de données pour l'aménagement urbain. Préparation et exécution du troisième projet urbain.</p> <p>Renforcement des Agences d'Aménagement de Terrains</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de financement de l'habitat.</p>
<p><b>PRIORITE N°2</b> Fournir l'eau potable à des prix abordables à tous.</p> <p>Des branchements d'eau par concession et l'implantation des bornes fontaines.</p> <p>Les branchements par concession passeront de 26% à 50% et les bornes fontaines de 27% à 70% (accès universel à l'eau potable d'ici l'An 2000), 72000 ménages seront concernés par le programme dont 36000 branchements individuels et les autres s'approvisionneront aux bornes fontaines qui seront installées à chaque 200 mètres</p>	<p>Le système de tarification progressive sera renforcé en fonction de la consommation</p> <p>les réseaux de distribution dans les quartiers seront financés par un aménagement de la tarification.</p>	<p>Programme d'approvisionnement en eau potable des quartiers périphériques mini-adduction à partir des forages.</p> <p>campagne de sensibilisation dans les quartiers</p> <p>Renforcement des réseaux déjà existants</p> <p>Que la Société Energie du Mali facilite les raccordements demandés.</p>
<p><b>PRIORITE N°3</b> Améliorer la capacité des services communaux</p> <p>Améliorer les ressources des collectivités à travers le transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation</p> <p>Effort de dépassement chaque année pendant 5 ans de la masse globale des investissements réalisés par la commune</p>	<p>Améliorer les instruments de gestion de la commune</p> <p>Amélioration de la formation des agents communaux</p>	<p>Mise en place d'un système de gestion d'information géographique (SIG) et d'un fichier parcellaire</p> <p>Réaliser un adressage des quartiers sur la base du SIG</p> <p>Organisation d'un programme de formation des agents communaux</p> <p>Contrat cadre avec les agences d'exécution et les sociétés immobilières pour la délégation et la conduite des opérations d'investissements communaux</p>

## ELEMENTS FINANCIERS DETAILLES

Il y a vingt deux (22) quartiers qui sont programmés sur un total de trente trois (33).

**Tableau 6: Coût en francs CFA**

QUARTIERS	ADDUCTION D'EAU	ECLAIRAGE	TOTAL
Commune I	67.600.000	10.400.000	78.000.000
Commune II	10.400.000	1.600.000	12.000.000
Commune III	35.200.000	5.600.000	41.600.000
Commune IV	62.400.000	62.224.000	124.424.000
Commune V	45.200.000	20.800.000	66.000.000
Commune VI	98.800.000	21.600.000	120.400.000
<b>TOTAL</b>	<b>319.600.000</b>	<b>122.224.000</b>	<b>441.824.000</b>

**Tableau 7 :Evaluation et protection des réserves foncières dans les  
périmètres d'urbanisation de Bamako**

(Coût en milliers de francs CFA)

1996	1997	1998	1999	2000	Total	Acquis	A Rechercher	Source de financement
10.000	10.000	10.000	5.000	5.000	40.000	0,00	40.000	Budget Nat. Autres Bailleurs

Tableau 8 : Cadastre de la ville de Bamako (en milliers de francs CFA)

1996	1997	1998	1999	2000	Total	Acquis	A Rechercher	Source de financement
0,00	100.000	50.000	30.000	PM	180.000	0,00	180.000	Budget National MATS/MFC

Eléments Financiers détaillés

(logements finis)

26 parcelles à l'hectare

d'où 865,38 ha et nous savons que le coût de viabilisation par ha est de 16 millions, donc  $865,38 \times 16$  millions = 13 milliards 846.153.846 F CFA.

Il y a 7500 logements finis et le coût d'un logement est d'environ 7 millions de f cfa.

Alors le coût total est de 52 milliards 500 millions.

**5.2 PROGRAMME QUINQUENNAL D'AMELIORATION ET DE  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE  
BAMAKO.**

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D' ACTIONS
<p><b>PRIORITE N°1</b></p> <p>Améliorer les systèmes d'assainissement individuel et collectifs</p> <p>Assurer aux ménages des installations sanitaires à moindre coût dont environ 18.000 installations</p>	<p>Le financement sera assuré à 90% par la population et à 10% à partir des bénéfices réalisés sur les ventes d'eau des bornes fontaines</p> <p>Le concessionnaire sera le maître d'oeuvre du programme, le contrôle se fera par les structures techniques</p> <p>Les jeunes diplômés (section maçonnerie) des centres de formation professionnelle et les PME assureront la réalisation des installations</p>	<p>Mise en place du comité de coordination et de contrôle de l'exécution du programme</p> <p>Mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation</p> <p>Formation et Agrément des jeunes diplômés des CFP (section maçonnerie) et des PME aux techniques adaptées</p>

<p><b>PRIORITE N° 2</b>  <b>Collecter et traiter les ordures ménagères</b></p> <p>volume des ordures ménagères 1500 m<sup>3</sup>/jour à évacuer.  Avec l'instauration du système de compostage, 20% des ordures pourront être revalorisées et utilisées comme engrais et réduire les besoins en engrais importés</p> <p>Environ 5 à 7% représentant les déchets plastiques seront recyclés et traités par une usine de la place</p> <p>Le reste pourra être stocké dans une décharge contrôlée</p>	<p>Le territoire communal sera divisé en entités homogènes suivant le mode de ramassage approprié (précollecte au porte à porte)</p> <p>En s'appuyant sur les services communaux les GIE, les ONG de quartiers et les éventuels acheteurs intéressés</p>	<p>Etudier la sectorisation de la ville et les emplacements de préstockage suivant la clientèle</p> <p>Lancer une campagne de sensibilisation et d'information</p> <p>Aménager les taxes communales suivant le type de collecte</p> <p>Aménager les décharges contrôlées</p> <p>Passer un contrat d'exploitation pour l'utilisation du parc de compostage</p>
---	--	---

<p><b>PRIORITE N°3</b></p> <p>Amélioration du réseau d'assainissement des quartiers anciens</p> <p>Il est prévu un programme de réhabilitation de l'assainissement d'environ 3176 hectares</p> <p>Cette action représente l'augmentation du niveau d'équipement des quartiers anciens</p>	<p>La commune sera le maître d'ouvrage du programme, élaboré et suivi avec le concours des représentants des habitants du quartier</p> <p>le financement sera assuré par le budget d'investissement communal.</p> <p>Disponibilité de crédit</p>	<p>Campagne de sensibilisation dans le quartier</p> <p>Réalisation d'un plan d'assainissement des quartiers comprenant les études techniques et programmation des travaux par tranches</p> <p>Réhabilitation, extension et densification du réseau géodésique du District de Bamako</p>
---	--	---

**Tableau 9 : Réhabilitation, extension et densification du réseau géodésique du District de Bamako. (en milliers de f. CFA)**

1996	1997	1998	1999	2000	Total	Acquis	A Rechercher	Source de financement
0,00	0,00	60.000	40.000	PM	100.000	0,00	100.000	Budget National/FAC MATS/MFC/ MTPT

**Tableau 10 : ELEMENTS FINANCIERS DETAILLES**

GROUPE 1	1110 ha	niveau 4	26.209.000 F.cfa
GROUPE 2	1242 ha	niveau 3	18.857.000 F.cfa
GROUPE 3	824 ha	niveau 2	7.279.000 F.cfa

5.3 PROGRAMME QUINQUENNAL D'APPUI A LA CREATION D'EMPLOIS DE LA VILLE DE BAMAKO

Objectifs	Stratégies	plan d'Actions
<p><b>Priorité N°1</b> Promouvoir les Activités des P.M.E</p> <p>Projet d'Appui à la création de PME/PMI (PAC/PME-PMI)</p> <p>Cibles jeunes diplômés, Agents compressés et partant volontaires à la retraite.</p> <p>Création et renforcement des capacités productives des PME/PMI du secteur de la transformation.</p> <p>Renforcer la capacité des GIE, coopératives, assistance</p>	<p>Il couvre l'encadrement des promoteurs, les études du marché et de factibilité ainsi que le financement et le suivi</p> <p>Les Banques agréées assurent la gestion des prêts aux entreprises</p> <p>L'assistance à la gestion des entreprises, le renforcement de la chambre de commerce et d'industrie</p> <p>Renforcement du secteur Bancaire</p>	<p>Passage d'une structure informelle sous forme juridique à une société anonyme d'économie mixte ayant la vocation d'un établissement financier.</p> <p>A la formation d'un guide de procédure pour l'octroi des fonds.</p> <p>Mise en place du comité de contrôle de fonds</p> <p>Recrutement des formateurs.</p> <p>Examen des dossiers de demande de l'aide et présentation au comité de contrôle.</p> <p>Ce projet articule ses interventions dans le cadre de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire.</p> <p>Les Agences de Promotion des Entreprises Privées Coordonnent les activités pour la promotion du secteur privé et les Banques opérants.</p>

Objectifs	Stratégies	Plan d'Actions
<p><b>Priorité N°2</b> Permettre l'accès au crédit du secteur informel</p> <p>Un secteur non structuré relativement développé 2/3 tirent tout ou partie de leurs revenus</p> <p>Promotion de la petite fille et des femmes : accroissement de la participation des femmes à la vie publique.</p>	<p>Les O.N.G opérants dans les quartiers assurent le contrôle et le suivi de la formation des couches Bénéficiaires des prêts</p> <p>Des sommes d'une valeur allant de 100.000 à 1.000.000 seront allouées à des artisans, des femmes entrepreneurs, chef d'entreprises familiales et coopératives mènent des activités non structurées.</p> <p>Les fonds seront débloqués par tranches auprès d'une ONG spécialisée qui centralisera et sélectionnera les demandes</p> <p>Une garantie mutuelle sera mise en place</p> <p>Mobilisation d'un volume financier</p>	<p>Lancement d'une campagne d'information dans les quartiers concernés par le programme.</p> <p>Mise en place de la caisse mutuelle de garantie.</p> <p>Selection des projets d'attribution des prêts, suivi des emprunteurs</p> <p>Soutien des Institutions concertation paritaire Gouvernement-Association féminine-ONG</p>



Objectifs	Stratégies	Plan d'Actions
<p><b>Priorité N°3</b> Investir dans des activités créatrices d'emplois.</p> <p>Avec le schéma d'aménagement de la ville il est prévu des grands travaux qui certes sauront donner du travail à la population</p> <p>Les travaux concernent la viabilisation des terrains A.C.I 2000 et tout nouveau lotissement.</p>	<p>Opération logements socio-économiques</p> <p>Les ouvrages seront réalisés par des sociétés de la place.</p> <p>Les procédures d'attribution des marchés simplifiées afin que les PME et la main d'oeuvre peu qualifiée y trouvent leurs comptes.</p> <p>Amélioration des outils de gestion à partir des leçons tirées de la production ou de l'actualisation</p>	<p>Contrat de conduite d'opération passé entre le District et les sociétés immobilières et d'exécution.</p> <p>Etudes Techniques des ouvrages montage des dossiers et consultation.</p> <p>Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Bamako</p> <p>Lancement des appels d'offres et Réalisation des travaux.</p> <p>Exécution du 3<sup>e</sup> projet Urbain du Mali</p>

**Tableau 11 : Eléments Financiers détaillés**

1996	1997	1998	1999	2000	Total	Acquis	A Rechercher	Sources Finance- ments
Etudes :450 millions Exécution :0,0	PM PM	0,0 2 Milliards	0,0 0,0	0,0 0,0	450 Millions 2 Milliards	450 Millions 0,0	0,0 2 Milliards	Budget Nationl IDA, Japon, ACDI, Agences d'exécu. immobil. Autres Fonds

**Tableau 12 : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Bamako  
(Coût en Francs CFA)**

1996	1997	1998	1999	2000	Total	Acquis	A Rechercher	Sources Finance ments
17 Millions	0,0	0,0	0,0	0,0	17 Millions	17 Millions	0,0	Budget National

Le Commissariat à la Promotion des Femmes dans son projet d'appui aux femmes, recherche des fonds de financement d'une valeur de Dix (10) milliards de francs CFA pour les activités féminines dans le cadre de l'amélioration de leur niveau de vie.

## BIBLIOGRAPHE

- \* Plan de Développement Economique et Social
  
- \* Rapport National sur la population Mali  
(Conférence Internationale sur la population et le Développement  
1994)
  
- \* Déclaration de la Politique Nationale de la Population du Mali 8  
Mai 1991
  
- \* Rapport National sur la Situation des Femmes au Mali,  
Commissariat à la Promotion des Femmes, 1995
- \* IVème Conférence Mondiale sur les Femmes  
lutte pour l'Egalité, le Développement et la Paix, BEIJING 1995.
  
- \* Premier Programme d'Action et d'Investissement en Matière de  
population... volume VI  
Développement des Ressources Humaines Juillet 1994
- \* Réunion Consultative  
Initiative Afrique 2000  
sur l'Approvisionnement en eau potable et l'Assainissement  
tenue à Bamako les 30-31 Mai et 1e Juin 1995
- \* Plan d'Action 1996-2000 du Ministère de l'Urbanisme et de  
l'Habitat

- \* Situation Actuelle du Logement au Mali
- \* Programme de la Coopération Mali Banque Mondiale,  
Mission Résidente de la Banque Mondiale au Mali 1995
- \* Rapport Mondial sur le Développement Humain 1995
- \* Plan d'Action Ministère du Développement Rural et de  
l'Environnement
- \* Journal d'Information et de Réflexion sur la Décentralisation
- \* C A T A M - Info n°1 Avril-Mai-Juin 1995
- \* Projet d'Aménagement du Centre Ville de Bamako et de la Zone  
Industrielle de Sotuba
- \* Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat : Cabinet Fiche Projet  
Projet de Forage de puits et Eclairage Public dans les quartiers  
à Réhabiliter dans le District de Bamako
- \* Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Note sur les Contraintes liées à l'Application du Programme  
Spécial "Sauvons notre Quartier" et les solutions  
d'Accompagnement.
- \* Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité  
Gouvernorat du District de Bamako.
- \* Requête de Financement en Soutien au Programme Spécial  
"Sauvons notre Quartier" A Bamako
- \* Mali Conférence de la Table Ronde.  
Genève, Septembre 1994.

- \* Schéma Directeur d'Aménagement du District de Bamako et Environ "Révisé" 1995.
- \* Enquête Nationale sur les activités économiques des ménages (Enquête Secteur Informel 1989-volume 1) (Rapport d'analyse-Avril 1994), DNSI.
- \* Profil de la pauvreté au Mali, DNSI, Septembre 1993
- \* La Politique de décentralisation au Mali (Analyse critique et recommandations/Octobre 1992)
- \* Les documents de la stratégie nationale du logement
- \* le Code Domanial et Foncier (loi)
- \* Recensement Général de la population et de l'habitat, DNSI, 1987
- Comptes Economiques du Mali, DNSI, Décembre 1994.
- \* Perspective de la population résidente du Mali de 1987 à 2022, DNSI, Juin 1992.
- \* Loi n° 95 - 034/portant Code des collectivités Territoriales en République du Mali
- \* Loi n° 93-008/déterminant les conditions de la libre administration des collectivités Territoriales.
- \* Regards N° 01 Décembre 1995  
Regards sur la santé et l'action sociale  
Bulletin trimestriel d'information du MSSPA.

**DECRET N° 95- 225 /PM-CAB**

PORTANT CREATION DU COMITE NATIONAL DE PREPARATION  
DE LA DEUXIEME CONFERENCE MONDIALE DES  
NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS  
HUMAINS "HABITAT II".

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret n° 94-065/P.RM du 04 février 1994 portant  
nomination d'un Premier Ministre ;  
Vu le Décret n° 94-333/P-RM du 25 octobre 1994 portant  
nomination des membres du Gouvernement, modifié par le  
Décret n° 95-097/P-RM du 27 février 1995.

**DECRETE :**

**ARTICLE 1er :** Il est créé un Comité National chargé de la  
préparation de la deuxième conférence mondiale des Nations Unies  
sur les Etablissements Humains "HABITAT II" qui aura lieu à  
ISTANBUL (Turquie) en juin 1996.

**ARTICLE 2 :** Le Comité National est présidé par le Ministre de  
l'Urbanisme et de l'Habitat assisté par le Président des Maires  
du District de Bamako en qualité de Vice-Président.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétariat permanent du Comité est assuré par la  
Direction Nationale de l'Urbanisme et de la Construction.

**ARTICLE 4 :** Le Comité est composé de :

- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère de l'Urbanisme et de  
l'Habitat ;
- un représentant du Ministère de l'Administration  
Territoriale et de la Sécurité ;
- un représentant du Ministère des Mines, de l'Hydraulique et  
de l'Energie ;
- un représentant du Ministère de la Santé, de la Solidarité  
et des Personnes Agées ;
- un représentant du Ministère du Développement Rural et de  
l'Environnement ;

- un représentant du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- un représentant du Ministère des Finances et du Commerce ;
- un représentant du Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail ;
- un représentant du Ministère de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- un représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- un représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ,
- un représentant du Commissariat à la Promotion des Femmes ;
- deux représentants du Commissariat chargé du Plan et de la Statistique ;
- un représentant du Conseil du District de Bamako ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- un représentant de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali ;
- un représentant de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali ;
- deux représentants de l'Association des Maires du Mali ;
- un représentant de l'ordre des Architectes du Mali ;
- un représentant de l'Association des Urbanistes du Mali ;
- un représentant du Groupement des Ingénieurs-conseil ;
- un représentant de la Coordination des actions des O.N.G. du Mali ;
- un représentant de la Société d'Equipement du Mali SEMA-SA ;
- un représentant de l'Association Malienne pour les Sans-Abri ;
- un représentant de l'Agence de Cessions Immobilières (ACI) ;
- un représentant de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs.

ARTICLE 5 : Le Comité National peut s'adjoindre toute compétence utile et nécessaire pour la bonne exécution de ses missions.

ARTICLE 6 : Le Comité peut créer en son sein une ou plusieurs commissions techniques de travail en vue de l'élaboration des programmes sectoriels et des rapports nationaux dans le cadre des objectifs fixés par "HABITAT II" ;

Le Comité se donne la possibilité de nommer, "intuitu personae", les membres des groupes de travail à mettre en place.

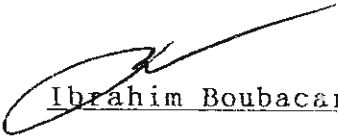
ARTICLE 7 : Le Comité National se réunit sur convocation de son Président une fois par mois pour faire le point d'exécution des programmes de préparation de la deuxième conférence d'Habitat II et chaque fois que les circonstances l'exigent.

ARTICLE 8 : Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité procéderont, par arrêté conjoint à la mise en place d'un Comité restreint de pilotage chargé de l'exécution et du suivi des décisions du Comité National.

ARTICLE 9 : Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, et le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 JUIN 1995

Le Premier ministre,

  
Ibrahim Boubacar KEITA